

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE PROSIMAR

Jeudi 29 Octobre 2020

**Espace Camille Flammarion - Salle des Evens
5 Bd de la République PORNICHET**

La réunion s'est tenue dans un contexte exceptionnel, du fait des contraintes sanitaires liées à la pandémie COVID19.

18 adhérents sont présents et 42 ont voté par correspondance ou ont donné pouvoir, soit 60 adhérents présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Accueil
- 2) Rapport d'activités 2019-2020
- 3) Rapport financier (Avoir. Compte de résultat. Cotisations)
- 4) Vote des résolutions et élection de membres au Conseil d'Administration
- 5) Echange avec M. le Maire. Dialogue avec les adhérents

Le Président Alain Doré ouvre l'assemblée générale de PROSIMAR à 17h15.

1- Accueil

Le président remercie les participants pour leur présence physique malgré le contexte difficile. Il précise que la réunion se déroulera de façon abrégée pour se terminer à 19h au plus tard.

2- Rapport d'Activités 2019-2020

Le rapport d'activités 2019-2020 (*en Annexe 1*), que chaque adhérent a reçu avec la convocation, est commenté par Alain Doré:

1 – 2019/2020: PROSIMAR s'implique dans la lutte contre les chenilles processionnaires du pin.

Il rappelle l'action menée conjointement par les associations PROSIMAR et Qualité de Vie en décembre 2019-janvier 2020, consistant à un échenillage mécanique et la pose d'éco-pièges circulaires : 34 terrains ont été traités, 618 nids enlevés et 15 éco-pièges posés.

Cette année, PROSIMAR a relayé la prolongation jusqu'au 31/10 de l'offre de POLLENIZ soutenue par la municipalité, et renouvelle l'opération d'échenillage mécanique et pose/entretien d'éco-pièges circulaires. Les inscriptions 2020 sont en cours, et l'opération est aussi proposée en coopération avec les associations Qualité de Vie, de Bonne Source et APSVP.

A 17h30, le Président accueille Monsieur le Maire, et le remercie de sa présence à notre assemblée d'un format réduit exceptionnel, tout particulièrement à un moment où la décision de confinement général sollicite la municipalité.

2 - la sécurité routière et le stationnement,

Chacun a pu constater les travaux engagés, et actuellement l'enfouissement des réseaux avenue du Littoral. Le président renvoie au compte-rendu de l'entretien du 2 octobre avec le Maire. Celui-ci répond aux questions suivantes :

Q1 : Comment faire cesser les passages ultra-bruyants et en excès de vitesse d'une moto à Ste Marguerite ?

R1 : Ce point a été abordé lors du RV en mairie : le maire précise qu'il s'agit d'un jeune homme bien identifié au comportement problématique.

Q2 : les Tags sur les murs et le mobilier urbain sont insupportables.

R2 : Le maire précise qu'un tagueur intervenant sur les panneaux de signalisation a été identifié et interpellé. Il est prévu de l'utiliser pour intervenir auprès de la « communauté » des tagueurs. Pour le mur de plage de la propriété « Pierre Percée », une proposition est de faire réaliser par des artistes de rue une fresque, de façon à éviter les tags sauvages. Cette proposition est à l'étude, et nécessite l'accord des propriétaires. Le problème se pose aussi sur le blockhaus de la promenade du bord de mer. Le maire rappelle la règle que la mairie n'intervient sur les tags que sur les bâtiments/mobiliers du domaine public, pas sur les propriétés privées.

L'assemblée propose d'étudier aussi la végétalisation des surfaces « tagables », voire de protéger par un grillage pouvant servir de support de végétation.

Q3 : Le parking des Jaunais est dans un état très dégradé. La haie entre le parking et la route n'est pas taillée, et occulte la visibilité de sortie. Une remise en état est demandée.

R3 : Le maire note cette demande.

Q4 : accès à la plage : une rampe à main est demandée sur la descente face à l'avenue des Dunes. Un stationnement handicapé est demandé à proximité de l'escalier d'accès proche de l'exutoire du ruisseau de Rangrais.

R4 : Le maire note cette demande.

3 - Suivi de l'urbanisme, PLUi, permis de construire....

3.1 La **modification allégée** du PLU visant à supprimer ou réduire des espaces boisés classés EBC nous a conduits à porter un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes, avec l'Association de Bonne Source et plusieurs riverains de l'avenue des Evens. Le Tribunal Administratif nous a déboutés : « 22. Il résulte de l'ensemble de ces considérations, eu égard en particulier aux objectifs d'intérêt général poursuivis par la réduction de ces trois espaces boisés classés et au caractère limité des superficies en cause, que le moyen tiré de l'erreur d'appréciation doit être écarté. » PROSIMAR prend acte de cette décision, sans être vraiment convaincu de l'argument d'intérêt général, et considère que la protection EBC n'est plus une protection si elle peut être annulée aussi facilement...

M. le Maire réagit vivement à ces propos : l'espace boisé contigu au mini-golf derrière la Mairie n'est pas entretenu ce qui entraînerait à terme sa disparition. La contrepartie de la

construction, avec logements sociaux, est la rétrocession du terrain à la ville. De plus, Pornichet dans le PLUi a augmenté les classements EBC.

Le président rappelle que la réduction tolérée habituellement est de 10% de la surface...

3.2 Le président, après avoir rappelé combien **le PLUi** est un document gigantesque et difficile à appréhender, signale qu'entre l'enquête publique et le vote par le Conseil Communautaire l'objectif de construction de logements à Pornichet est passé pour les OAP (Opérations d'Aménagement Programmés) de 1 487 à 1 646 sur dix ans, à la demande des services de l'Etat. Soit plus que l'objectif affiché par la municipalité de 150 logements/an.

Le président s'étonne qu'on puisse modifier dans de telles proportions un projet après enquête publique, ce qui réduit l'intérêt de cette procédure. Il regrette qu'aucun élu de Pornichet n'ait émis de réserves sur ce point lors du vote du Conseil Communautaire du 04/02/2020.

M. le Maire confirme la difficulté à appréhender l'énorme travail que constitue le PLUi, qui nécessitera des modifications et rectifications. Pour le nombre de logements construits à Pornichet, la commune est soumise à la loi SRU et le sous-préfet suit les réalisations pour rattraper le retard en pourcentage de logements sociaux...Il maintient qu'il ne dépassera pas 150 logements/an, même si cela risque d'entraîner des pénalités.

3.3 PROSIMAR surveille l'affichage des **permis de construire** et est préoccupé par les autorisations de démolition de villas dans le but de construire des petits collectifs. Et aussi cette nouvelle pratique de division de parcelle en coupant la construction existante en deux : cela permet de contourner les règles du PLU dans les zones où l'implantation en limite séparative est interdite. Il s'en suit alors des demandes de permis de construire des extensions qui densifient au-delà de l'objectif des rédacteurs du PLUi.

D'autre part, PROSIMAR a déploré les abattages d'arbres sans autorisation, et les réalisations non-conformes des permis de construire, point sur lequel nous serons de plus en plus vigilant.

M. le Maire rappelle que tout abattage d'arbre sur la commune doit faire l'objet d'une déclaration préalable. Depuis l'année dernière, une personne est en charge du suivi des conformités, à réception de la déclaration de fin de travaux.

4 – PROSIMAR demande que la commission de **suivi de l'AVAP** soit réunie annuellement, alors qu'elle ne s'est réunie que 2 fois en 6 ans.

M. le Maire convient que le règlement de l'AVAP doit être revu.

5 - des contacts étroits avec les autres associations environnementales

PROSIMAR, confrontée à un environnement beaucoup plus large que la Commune de Pornichet, est adhérente à la Fédération Presqu'île Environnement, membre de l'Association Protection de l'Environnement de la Baie (APEB) et entretient des relations directes avec les deux autres associations de Pornichet (APSVP et Bonne Source) ainsi que l'association ELV Estuaires Loire Vilaine, le GRSB de La Baule et l'ASPEN du Pouliguen.

6- Forum des Associations de Pornichet

PROSIMAR a participé au Forum des associations de Pornichet le 7 septembre 2019, sur un stand commun avec Bonne Source et APSVP. Le Forum de 2020 a été annulé.

7- Eoliennes sur le Banc de Guérande.

Chacun a pu constater les travaux engagés par RTE pour le raccordement de la sous-station électrique en mer au poste à terre de Prinquiau.

Il est à noter que les recours auprès des instances juridiques administratives menées par PROSIMAR et le GRSB La Baule (et aussi l'ASPEN du Pouliguen) n'ont pas été retenus, même si, contrairement à la Cour d'Appel Administrative de Nantes, le Conseil d'Etat a reconnu nos associations comme ayant intérêt à agir.

Les déclarations comme quoi le projet est purgé de tous les recours sont fausses, puisque le Collectif des pêcheurs artisans a déposé un recours européen contre les aides d'Etat, accepté par le Président de la 9^e Chambre du Tribunal Européen. A suivre...

PROSIMAR reste en relation avec les associations de Courseulles et de Fécamp, autres projets attribués aussi à EDF-EMF.

8 – Enquête PROSIMAR 2019 : voir les résultats dans le bulletin n°18 de septembre 2019.

9 - bulletins et réunions du Conseil d'Administration

PROSIMAR a diffusé deux bulletins en 2019, et un en 2020 jusqu'à ce jour.

En 2019, le Conseil s'est réuni quatre fois, mais une seule fois en formation restreinte.

10- Entretien avec Mr le Maire

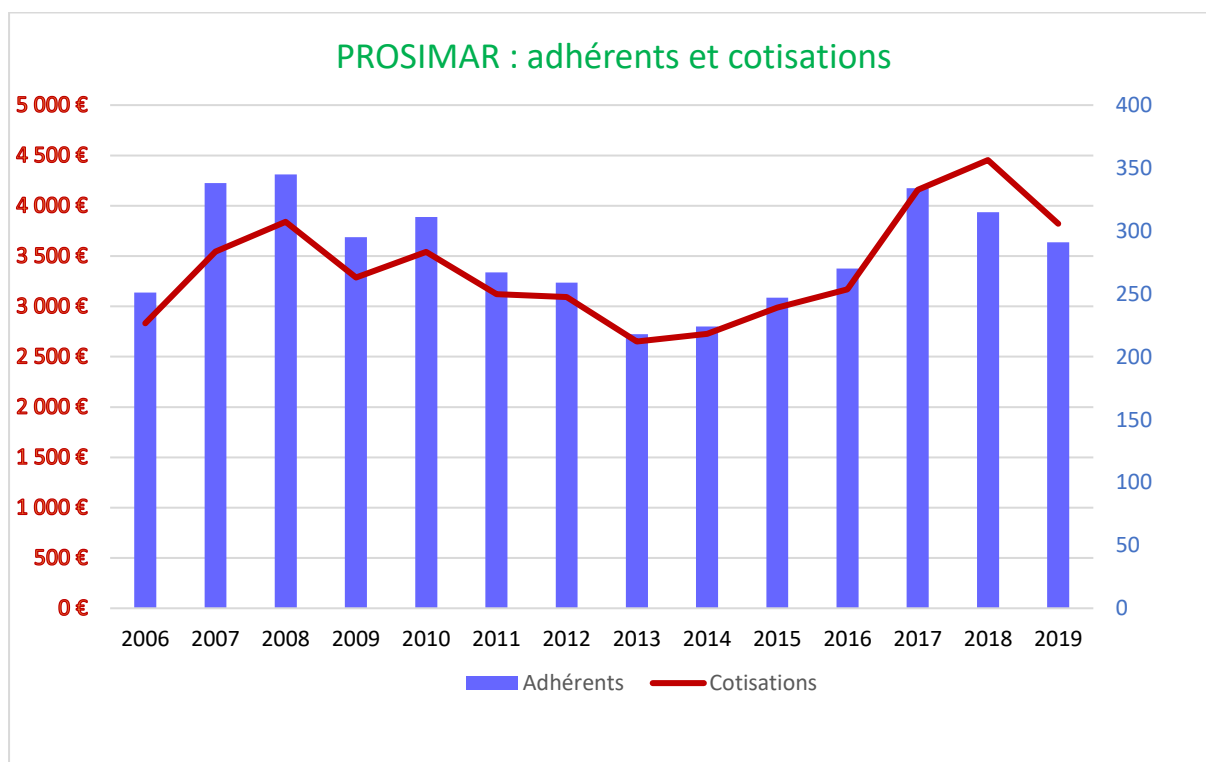
A notre demande, Mr le Maire entouré de Mme Fraux, M. Deux et du directeur des services, nous a reçus le 16 juillet 2019.

Hervé Jamet et Alain Doré ont rencontré le 2 Octobre 2020 M. le Maire en présence de S. Cauchy.

3 - Rapport financier 2019

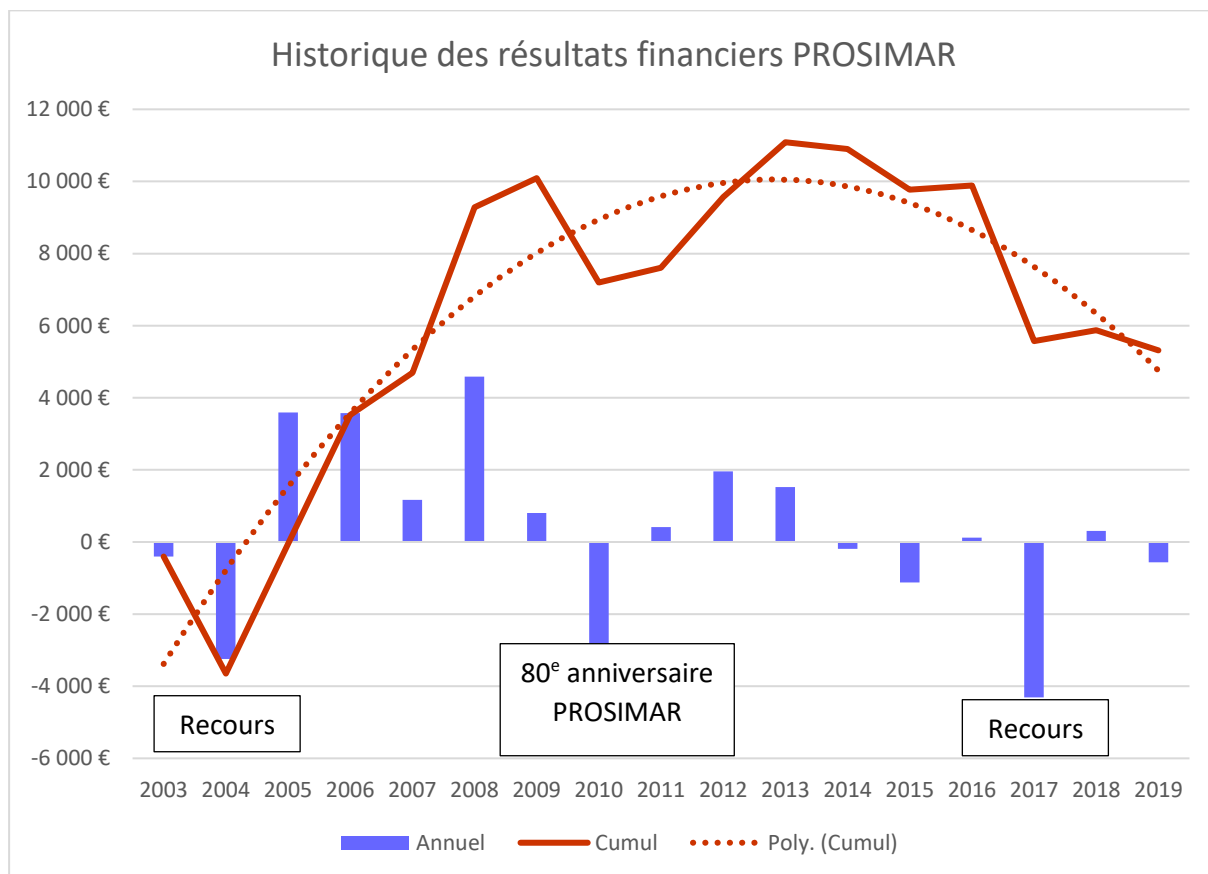
Le Président commente le rapport financier que chaque adhérent a reçu avec la convocation :

SITUATION FINANCIERE :



	31/12/2019	01/01/2019
Compte courant CA	1 840,23	3 163,75
Livret	26 449,18	26 252,29
Disponible:	28 289,41	29 416,04
à encaisser(+)/débité(-) en N+1	(329,54)	266,00
Transferts exercices antérieurs (+120)	120,00	(922,00)
payé(+)/perçu(-) d'avance pour exercice suivant		(120,00)
Corrections	(209,54)	(776,00)
Avoir sur l'exercice	28 079,87	28 640,04
Résultat	(560,17)	303,09

	Exercice 2019	Exercice 2018
RECETTES :	4 302,89	5 027,42
Cotisations	4 106,00	4 812,00
Produits financiers	196,89	195,42
Autres recettes (Nichoirs et pièges)	0,00	20,00
DEPENSES :	4 863,06	4 724,33
Frais de Bureau et Secrétariat	826,13	1 638,10
Frais bancaires	0,00	0,00
Internet	76,44	76,44
Assurances	121,14	95,57
Contentieux judiciaire (urbanisme TA)	1 350,00	1 350,00
Contentieux judiciaire (éoliennes TA)	0,00	0,00
Contentieux judiciaire (éoliennes CE)	1 223,61	510,00
Plainte européenne (éoliennes)	475,67	484,00
Frais d'AG et évènements	739,99	202,80
Dépenses exceptionnelles (obsèques)	0,00	50,00
Fournitures diverses (nichoirs, ...)	0,00	257,42
Cotisations FPE/ELV	50,00	60,00
Divers	0,08	0,00
RESULTAT	(560,17)	303,09



Il est proposé de ne pas changer le montant des cotisations.

4 – Vote des résolutions

Résolution n°1:

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport d'activité 2019-2020 présenté par le Conseil d'Administration.

Résolution adoptée à l'unanimité

Résolution n°2:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport financier, approuve les comptes de l'exercice 2019, et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.

Résolution adoptée à l'unanimité

Résolution n°3:

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des cotisations 2021 comme suit:

Cotisation simple:	18 €	Cotisation couple / famille:	24 €
Cotisation soutien:	45 €	Cotisation Personne Morale:	33 €

Résolution adoptée à l'unanimité

MM Doré, Doutriaux et L. Garnier sont en fin de mandat. Des candidatures reçues après l'envoi des votes par correspondance ne peuvent être soumises au vote, et seront traitées par le CA..

Résolution n°4:

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de M. **Alain Doré**, membre du Conseil d'Administration ; son mandat prendra fin à l'issue de l'AG statuant sur l'exercice 2024.

Résolution adoptée à l'unanimité, M. Doré n'ayant pas pris part au vote

Résolution n°5

L'Assemblée Générale Ordinaire élit M. **Claude Burnel**, membre du Conseil d'Administration ; son mandat prendra fin à l'issue de l'AG statuant sur l'exercice 2024.

Résolution adoptée à l'unanimité, M. Burnel n'ayant pas pris part au vote

4 - dialogue avec M. le Maire et les adhérents.

Le déroulement de l'assemblée générale laissant encore une demi-heure disponible, le Président propose à M. le Maire de présenter les grands projets de Pornichet, notamment ceux qui font l'actualité. Ont été présentés le projet d'aménagement du Bd de la République et de la place du marché, la modification des ports et la refonte du front de mer.

A la question sur l'attractivité du quartier de Sainte Marguerite, l'avenir de son marché et des commerçants actuels, M. le Maire a répondu qu'il en avait conscience et qu'il fallait y réfléchir

Après cette présentation détaillée et les réponses données aux participants par M. le Maire, Alain Doré rappelle l'opération « Chenilles processionnaires 2020 » de PROSIMAR en coopération avec les associations AQV, APCVBS et APSVP qui sera menée cette fin d'année, et indique à M. le Maire qu'une demande de subvention exceptionnelle a été déposée pour cette initiative complémentaire du traitement par POLLENIZ.

Le président lève la séance à 19h, et remercie les participants pour leur présence dans ces circonstances exceptionnelles .

Ce compte-rendu a été approuvé par le Conseil d'Administration le 15 Novembre 2020.
Les visuels de la présentation en réunion peuvent être consultés ou téléchargés sur le site de l'association
<http://www.prosimar.org/pdf/AG2020.pdf>



Compte-rendu d'Assemblée Générale
29 Octobre 2020

Bernard MARGUET
Vice-Président

Alain DORÉ
Président :